



J'ai perdu mon procès, je fais appel avec l'aide d'un expert.

Par **vahinerii**, le **07/12/2013** à **08:26**

Bonsoir,

voilà j'ai eu la décision en justice et j'ai perdu mon procès je fais appel.

Et mon avocat va faire appel à un expert. Il s'agit de mon accident de travail eu le 04/11/2008 et que mon chef n'a pas voulu prendre en compte. Actuellement mon état ne c'est pas amélioré et je suis en chaise roulante. J'ai été opéré 6 fois depuis 2009. Au travail je subis des harcèlement moral. Et tout ce que j'ai donné comme preuve médical de ce que mon employeur m'a fait, en ne respectant pas les fiches d'aptitudes de la médecine de travail a été mis au oubliette.

Je souhaite savoir svp vers quel expert on va m'orienter, et qu'est ce que je dois faire? Et qu'est ce qu'on va me faire?

merci pour votre temps. Bonne soirée.

Par **moisse**, le **07/12/2013** à **09:26**

Bonjour,

J'ignore de quoi il retourne, mais s'il s'agit d'une controverse médicale, votre avocat va faire appel à un médecin expert agréé auprès de la cour d'appel.

Le mieux est quand même de lui demander et dans quel but.

Par **aguesseau**, le **07/12/2013 à 10:11**

bjr,
en appel vous pouvez apporter des éléments nouveaux mais pas des nouvelles prétentions.
je pense qu'il aurait été plus judicieux que l'expertise soit demandée par un juge et non par une partie car il est ainsi indépendant des parties au litige et son expertise serait alors judiciaire car mandatée par un juge.
cdt

Par **vahinerii**, le **09/12/2013 à 04:49**

Bonsoir,

Merci moisse et agueseau pour vos réponses:

AU faite moisse: il s'agit de mon accident de travail que j'ai eu le 04/11/2008, à l'époque j'étais agent de tri et mon travail consiste à porter des charges lourde plus de 30 kg tout les jours à répétitions.

tout commença en 2005 quand j'ai été muté dans cette agence en Août et j'avais jamais vu ça dans mon agence précédente. Et pour être dans le bain avec les autres je me mettais à bosser comme eux, à première vu j'ai vu un agent enceinte porter à 6 mois de sa grossesse. Hallucinant n'est ce pas! En octobre 2005 j'ai commençais a sentir des douleurs dans le dos qui me faisais parfois boité. Et en décembre j'ai un malaise mais le médecin n'a vu que du feu que j'étais angoissé. cependant j'ai été mise à dispo auprès d'une autre agence super là on ne porte pas j'étais au moins tranquille pour deux ans. Et en janvier 2008 on me ramène au centre de tri ou tous l'acheminement se fait. L'horreur et là j'étais foutu je portais tous les jours des sacs et mon hernie s'est aggravé et lorsque le monte charge ne fonctionnait plus c'est en faisant la chaine avec les garçons que je me suis fait très mal au dos je ne pouvais plus me redresser.

Mon chef de centre n'a pas voulu prendre en compte mon accident de travail et c'est seulement en allant à l'inspection de travail que j'ai eu 2 points à faire: 1-portais plainte parce qu'il na pas pris en compte mon accident de travail.
2- portais plainte encore parce qu'il a mis ma santé en danger sachant les restrictions à réaménager mon poste. Mais rien de tous ça a été appliqué.

et tout c'est enchaîné par la suite, intervention; et procès. pourquoi j'ai perdu mon procès? Parce que le juge a dis que le mot imputable à mon accident de travail ne veut pas dire que c'est au boulot que j'ai eu ça malgré la témoignage d'un agent.

au faite les autres on été harceler moralement. je n'ai donc eu un seul témoin.

voilà toute l'histoire.

Bonne soirée de la polynésie française (tahiti)